Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# Question écrite n°4896

## Le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne

*Déposée par:* *Bernard Djuna*
*Adressée à:* *Obertin Stéphanie, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur; Meisch Claude, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*
*Déclarée recevable le:* *09.10.2026*
*Date limite de réponse:* *08.11.2026*

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur concernant le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

Dans une lettre ouverte adressée au Gouvernement, le Jugendrot a fait part de ses préoccupations concernant les négociations relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour la période 2028-2034.

Selon le Jugendrot, la boîte de négociation présentée par la présidence chypriote du Conseil prévoirait notamment une réduction d'environ 3,9 % des moyens consacrés à la rubrique regroupant des programmes particulièrement importants pour les jeunes, dont Erasmus+, par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne. Le Jugendrot souligne par ailleurs que l'augmentation nominale de certains budgets doit être appréciée au regard de l'inflation et de l'élargissement du périmètre de certains programmes.

Dans ce contexte, le Jugendrot appelle notamment le Gouvernement à défendre un financement conséquent d'Erasmus+, des moyens clairement identifiables pour les politiques de jeunesse ainsi qu'un accès effectif aux financements européens pour les jeunes ayant moins d'opportunités et les organisations de jeunesse.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

1. Quelle position le gouvernement défend-il dans les négociations en cours concernant le financement des programmes européens destinés aux jeunes dans le prochain CFP 2028-2034 ?

2. Le gouvernement soutient-il le principe de prévoir des enveloppes minimales garanties pour les politiques et programmes en faveur de la jeunesse ainsi que le maintien des subventions de fonctionnement destinées aux organisations de jeunesse ?

3. Quelle position le gouvernement défend-il plus particulièrement concernant l'enveloppe financière d'Erasmus+ ? Estime-t-il que les montants actuellement envisagés sont suffisants pour répondre à l'élargissement du programme et à ses objectifs pour la période 2028-2034 ?

4. Comment le gouvernement entend-il défendre, dans le cadre des négociations, un accès effectif aux financements européens pour les jeunes ayant moins d'opportunités, les organisations de jeunesse et les initiatives de terrain ? Soutient-il des montants de bourses adaptés au coût réel de la vie ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, à la question parlementaire n° 4896 de Madame la Députée Djuna Bernard**

1. **Quelle position le gouvernement défend-il dans les négociations en cours concernant le financement des programmes européens destinés aux jeunes dans le prochain CFP 2028-2034 ?**

Le Gouvernement estime que les programmes européens destinés aux jeunes doivent disposer de moyens financiers à la hauteur de leurs ambitions pour la période 2028-2034. En ce qui concerne plus particulièrement le futur programme *Erasmus+*, qui intégrera également les actions du Corps européen de solidarité, il défend le principe d'un financement supérieur à celui de la période actuelle, afin de tenir compte de l'évolution des coûts, de développer les possibilités offertes aux jeunes et de répondre aux besoins croissants.

Cette position s'inscrit dans le cadre des négociations européennes relatives au futur programme *Erasmus+* et au cadre financier pluriannuel 2028-2034. Le Gouvernement soutient également le principe d'une répartition sectorielle du budget du programme, garantissant qu'un pourcentage minimum des moyens soit réservé aux actions relevant de la jeunesse et du volontariat, tout en prévoyant une flexibilité suffisante pour adapter la répartition des moyens à l'évolution de la demande dans les différents secteurs du programme.

Les négociations budgétaires s'inscrivent dans les discussions plus larges sur le cadre financier pluriannuel, qui portent sur l'ensemble des priorités de l'Union européenne. Le Gouvernement y fait valoir l'importance de préserver des moyens suffisants pour les programmes destinés aux jeunes, tout en tenant compte des arbitrages budgétaires globaux.

2. **Le gouvernement soutient-il le principe de prévoir des enveloppes minimales garanties pour les politiques et programmes en faveur de la jeunesse ainsi que le maintien des subventions de fonctionnement destinées aux organisations de jeunesse ?**

Le Gouvernement soutient le principe d'une répartition sectorielle du budget du futur programme *Erasmus+*, prévoyant qu'un pourcentage minimum soit réservé aux actions relevant de la jeunesse et du volontariat. Une telle disposition permettrait de garantir des moyens spécifiquement destinés à ces domaines et de limiter le risque qu'ils soient défavorisés lors des arbitrages budgétaires entre les différentes composantes du programme. Cette garantie minimale devrait s'accompagner d'une certaine flexibilité dans la gestion des moyens, afin de pouvoir répondre à l'évolution des besoins et de la demande dans les différents secteurs et d'assurer une utilisation optimale des fonds disponibles.

Concernant les subventions de fonctionnement, il convient de rappeler qu'*Erasmus+* est principalement destiné au financement de projets et d'activités, et non au financement structurel des organisations. Les possibilités de financement du fonctionnement sont limitées et concernent

notamment certaines structures européennes, telles que le Forum européen de la jeunesse (*European Youth Forum*).

Le Gouvernement estime important de préserver les possibilités de financement offertes aux organisations de jeunesse, y compris les possibilités existantes de soutien à leur fonctionnement, et de veiller à ce que les modalités d'accès au programme leur permettent de développer leurs projets et de participer activement à la coopération européenne.

3. **Quelle position le gouvernement défend-il plus particulièrement concernant l'enveloppe financière d'Erasmus+ ? Estime-t-il que les montants actuellement envisagés sont suffisants pour répondre à l'élargissement du programme et à ses objectifs pour la période 2028-2034 ?**

Pour la période de programmation 2028-2034, la Commission européenne a initialement proposé une enveloppe globale de 40,8 milliards d'euros pour *Erasmus+*, intégrant désormais les actions du Corps européen de solidarité. Cette proposition représente une augmentation nominale d'environ 50 % par rapport aux moyens cumulés des deux programmes pour la période actuelle.

Les négociations relatives au cadre financier pluriannuel 2028-2034 étant toujours en cours, le montant définitif consacré à *Erasmus+* n'est pas encore connu. Les discussions budgétaires en cours pourraient notamment conduire à des ajustements à la baisse par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne. De tels ajustements ne signifieraient pas nécessairement une diminution des moyens par rapport à la période actuelle, mais pourraient se traduire par une augmentation moins importante que celle initialement envisagée.

Le Gouvernement ne se prononce pas, à ce stade, sur un montant précis. Il estime néanmoins que le futur programme devra disposer de moyens à la hauteur de ses ambitions, compte tenu notamment de l'évolution des coûts, du développement des possibilités offertes aux jeunes et des besoins croissants.

4. **Comment le gouvernement entend-il défendre, dans le cadre des négociations, un accès effectif aux financements européens pour les jeunes ayant moins d'opportunités, les organisations de jeunesse et les initiatives de terrain ? Soutient-il des montants de bourses adaptés au coût réel de la vie ?**

L'accessibilité des programmes européens à tous les jeunes constitue une priorité pour le Gouvernement. Une attention particulière est accordée aux jeunes ayant moins d'opportunités, pour lesquels les échanges, le volontariat ou les projets de solidarité peuvent constituer une possibilité particulièrement importante d'accès à la mobilité et à l'engagement.

Afin de réduire les obstacles financiers à leur participation, le Gouvernement soutient le maintien de dispositifs financiers adaptés, notamment les mécanismes de soutien et de préfinancement prévus dans l'orientation générale partielle du Conseil. Il estime également important que les modalités de soutien financier tiennent compte de l'évolution du coût de la vie et des besoins des participants, afin de favoriser un accès effectif aux possibilités offertes par le programme.

Le Gouvernement entend par ailleurs préserver les possibilités d'accès au programme pour les organisations de jeunesse et les initiatives de terrain, notamment celles disposant de ressources limitées. Des modalités de financement adaptées ainsi que des mesures d'information et d'accompagnement sont essentielles pour leur permettre de développer et de mettre en œuvre leurs projets.

Au Luxembourg, l'Agence nationale Anefore contribue à cet objectif en accompagnant les organisations et les jeunes dans l'accès aux possibilités offertes par les programmes européens et en veillant à renforcer leur dimension inclusive. Le Service national de la jeunesse (SNJ) contribue également à cet objectif en mettant en œuvre des projets de volontariat européen à destination de jeunes ayant moins de ressources.

Luxembourg, le 13 novembre 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH